



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
8 DECEMBRE 2022**

PV 09/2022

Etaient présents :

M. Pierre BARTHET, Thomas CAMELOT, Hervé CHEVASSUT, Charley CHOPARD, Franck MORGANTI, Yohan PERROT, Charles PIQUARD, Michel SAINT-HILLIER, Nicolas TIROLE.

Absent : Simon BOILLOT-COLLETTE,

Nombre de membres

En exercice :	10
Présents :	9
Absent :	1

Secrétaire de séance : Hervé CHEVASSUT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Heure de la fin de la séance : 23h

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 27 octobre 2022
et signature du Procès-verbal.

Nomination d'un secrétaire de séance.

Compte rendu d'activités.

Dossier Travaux Voiries

Dossier lotissements 1 et 2

Dossier Forêt (grumes – Affouage)

Dossier compétence assainissement

Retour sur dossier scolaire

Point Finances

Dossier Délibérations

Dossiers sur table

-plaques de rues

Questions et informations diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2022

Le compte rendu a été envoyé préalablement à la réunion à l'ensemble des élus et ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Hervé CHEVASSUT pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Dossier travaux voirie

Présentation des travaux de voirie à réaliser rue du Bois du Roi suite à la future démolition de la maison située au n° 9 :

- création d'un trottoir en prolongement de l'actuel.
- vente d'une fraction de terrain communal rue du Lavoir à Monsieur MARADAN, dont les frais de bornage et de délimitation resteront à sa charge.
- la commune supportera les frais d'une borne.
- acquisition de terrain pour réalisation d'un trottoir le long de la rue du Bois du Roi, par le département.
- chiffrage du coût des travaux qui pourraient être commencés au printemps.

Le Conseil émet un avis favorable à la présentation de ce projet.

Réparation chemin rue du Pré Cary

Les travaux de réfection ne sont toujours pas réalisés. Une nouvelle relance sera envoyée.

Devis plaques de rues et numéros de maisons.

Le Conseil Municipal donne son accord suite à la présentation d'un nouveau devis envoyé par l'entreprise Signaux GIRAUD.

Rue des Eglantiers.

Etude de la place de retournement par le Cabinet Coquard.

Rue de la Liberté

Etude du dossier par le Cabinet Coquard.

Un rendez-vous est prévu le 14 décembre pour examen de l'ensemble des dossiers en cours.

Dossier Lotissement 1 (Verger de l'aigle)

Les travaux de viabilisation sont terminés. La voirie sera réalisée après les constructions afin d'éviter une possible détérioration.

Les deux terrains communaux sont vendus à Messieurs SAINT-HILLIER Michel et BEL Florian selon le prix fixé lors du dernier conseil municipal.

Une participation financière pour les réseaux de la parcelle de terrain privé de Monsieur DUEDE, sera demandée au propriétaire.

Dossier Lotissement 2 (Champs Fleuris)

La démolition de l'ancienne ferme est confiée à l'entreprise PUSARD. Elle interviendra courant janvier 2023.

Une réunion avec le géomètre est prévue dans la 1^{ère} semaine de janvier, avec appel d'offres pour viabilisation.

Début des travaux : mars 2023.

Dossier Forêt

-Le cubage bois a été effectué.

-34 affouagistes sont inscrits. La distribution interviendra lundi 19 décembre à 19h30 salle des Associations.

-Entreprise BERTIN : Un nouveau devis est soumis aux conseillers :

1 ensemble banc table

3 passages coulissants

3 poteaux de passage

40 rondins pour pose de plaques en forêt

Total : 2.660,40 € HT soit 3.192,48 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord pour ce devis et l'inscription de cette somme au budget 2023

Dossier compétence assainissement

La compétence assainissement sera prise, conformément aux dispositions réglementaires, par la Communauté de Communes Doubs Baumois à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les nouveaux tarifs seront votés le 14 décembre 2022.

L'harmonisation des tarifs entraînera une augmentation du tarif de l'assainissement pour les habitants de la commune.

Dossier scolaire

Monsieur CHEVASSUT donne lecture du compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 20 octobre.

Des travaux seront à réaliser dans les bâtiments périscolaire suite aux préconisations de la commission scolaire et de l'académie.

Dossier volière

A la suite d'une réunion avec le Président de l'ACCA de OSSE, le bail du terrain communal sur lequel se situe la volière a été mis à jour.

L'ACCA souhaite conserver une superficie de 50 ares.

Le reste de la pépinière fera l'objet d'un broyage et restera propriété de la commune. Le terrain pourra éventuellement être mis à disposition des habitants de OSSE pour jardinage. Une plantation pourrait également être envisagée.

Dossier location F3

L'appartement F3 loué à Monsieur DE AZEVEDO et Madame ALEX étant libre à compter du 13 janvier, il sera reloué à compter du 15 janvier 2023 par Madame LEFEVRE Edith, conformément à sa demande et aux mêmes conditions que précédemment.

Quelques travaux seront nécessaires pour remise en état.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette nouvelle location.

Dossier éclairage public

Après présentation d'un retour du SYDED, un débat s'ensuit afin de prendre position pour ou contre l'extinction de l'éclairage public.

A titre expérimental, une extinction sera opérée du 9 au 16 janvier 2023 de 23 heures à 5 heures du matin.

A la suite de cet essai, la parole sera donnée aux habitants qui pourront donner leur avis.

Dossier recensement de la population

Le recensement de la population de OSSE débutera le 19 janvier 2023.

A la suite du désistement d'un agent recenseur, Madame Laurence PELLATON s'est portée candidate. Le Conseil accepte sa demande.

Elle sera chargée du recensement et un arrêté de nomination interviendra prochainement.

La rémunération de l'agent recenseur est fixée forfaitairement à : 740 € brut

Celle de l'Agent coordonnateur communal à 400 € brut.

La commune percevra une dotation spécifique pour couvrir ces frais, en fonction de la population et des logements à recenser (montant envisagé : 638,58 €).

Merci de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur, et de privilégier la saisie Internet, assurant rapidité et confidentialité.

Des informations supplémentaires vous seront délivrées dans les prochains jours.

Dossier animation descente Père Noël

Le Père Noël nous rendra visite le dimanche 18 décembre à partir de 16 heures.

Des informations vous parviendront dans la semaine.

Un grand merci à l'équipe de bénévoles qui ont réalisés les décorations du village, en collaboration avec Michel SAINT-HILLIER.

La pose a été effectuée par des bénévoles, des conseillers et nos employés communaux. Bravo et merci à tous.

Dossier distribution de colis ou repas

Les membres du conseil municipal sont favorables pour organiser un repas communal avec les aînés.

Conformément aux dispositions arrêtées en 2021, les invitations seront adressées à toutes les personnes de + 66 ans au 1^{er} janvier 2022.

Une information complémentaire sera envoyée le moment voulu.

Dossier informations communales

-Conduite à tenir en cas de rencontre avec un loup (voir affichage en mairie)

-Du cœur pour l'Ukraine (voir affichage)

-Mallette énergie : Comme chaque année, une mallette énergie est mise à disposition des habitants du village désireux d'identifier des déperditions énergétiques de leur logement.

Inscription en Mairie pour les intéressés.

-Taxe d'aménagement.

Report du gouvernement de transférer la gestion de la taxe d'aménagement aux communautés de communes et de réviser les valeurs locatives.

Délibérations

12 délibérations ont été débattues par le Conseil Municipal et ont fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité.

2022-50A : Tarif location salle convivialité

2022-51 : Recensement 2023

2022-52 : Location appartement F3

2022-53 : Assiette et destination coupes bois 2023

2022-54 : Convention site internet

2022-55 : Convention 30 millions d'amis

2022-56 : Mise à disposition d'agent à la CCDB

2022-57 : Convention maîtrise d'œuvre au SYDED – Lot champs Fleuris

2022-58 : DM2 Budget Forêt

2022-59 : Bail terrain Communal ACCA

2022-60 : DM2 Budget Commune

2022-61 : DM3 Budget forêt

Ces délibérations sont affichées dans leur intégralité sur les panneaux de la mairie et seront jointes au présent PV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire,

Hervé CHEVASSUT



Le Maire,

Charles PIQUARD



Joyeux Noël
et Bonnes
Fêtes



